

Département de la Meuse

N° 13 / 2016

**Recueil
des
Actes Administratifs**

**Commission permanente
du jeudi 19 mai 2016**



Hôtel du département – Place Pierre-François GOSSIN – BP 50 514 - 55012 BAR-LE-DUC – Cedex
Tél. : 03 29 45 77 12 – fax : 03 29 45 77 89 – e.mail : assemblee@meuse.fr

EXTRAITS DES DELIBERATIONS

COMMISSION PERMANENTE

	Pages
ADA BAR LE DUC (11250)	678
Indemnisation d'un agent ayant subi un dommage matériel.....	678
AFFAIRES CULTURELLES ET SPORTIVES (13310)	678
Soutien aux acteurs culturels - 2ème répartition.....	678
AFFAIRES JURIDIQUES (10310)	679
Liste des marchés et avenants conclus en 2015.....	679
AMENAGEMENT FONCIER ET FORET (13210)	679
COFOR 55 - Programme d'actions 2016.....	679
Regroupement foncier forestier - 2ème programmation 2016.....	679
ARCHIVES DEPARTEMENTALES (13320)	680
Acceptation d'archives privées reçues par les Archives départementales en 2015.....	680
9èmes Universités d'hiver à Saint-Mihiel, 17-19 novembre 2016 : convention de partenariat du Département de la Meuse avec la Ville de Saint-Mihiel et l'Université de Lorraine.....	684
BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE (13330)	684
Manifestations culturelles autour du livre et de la lecture - 2ème répartition 2016.....	684
COORDINATION QUALITE (11230)	685
Arrêté d'alignement individuel - RD24A - Territoire de Moulainville.....	685
Procédure d'indemnisation des dégâts au domaine public départemental.....	685

DEVELOPPEMENT DES RH (10220)	690
Equipements des ambassadeurs de l'efficacité énergétique (AEE) en Emploi d'Avenir - Demande de subvention	690
ECONOMIE ET TOURISME (13410)	690
Aide aux associations de développement touristique - Subvention 2016 au Relais départemental des Gîtes de Meuse	690
EDUCATION (12310)	690
Collèges publics - Attribution de subventions pour l'achat de fournitures destinées à la réalisation de petits travaux de maintenance par les agents des collèges	690
Fonds d'Innovation Scolaire et Projets d'Etablissements Personnalisés - Attribution de subventions aux collèges	690
ENFANCE FAMILLE (12100)	691
Conseillers Départementaux désignés pour le Conseil de Famille	691
ENTRETIEN ET TRAVAUX NEUFS (11220)	692
Rétablissement des voiries départementales croisées par l'installation terminale embranchée réalisée en vue du projet CIGEO	692
Organisation de la maîtrise d'ouvrage pour la réfection des ouvrages de la RD110C menant à la Citadelle de Montmédy	692
ENVIRONNEMENT & ENERGIE (13220)	692
Politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles – Année 2016 – Programmation n° 1	692
Politique de soutien aux acteurs de l'environnement – Programmation année 2016	694
Meuse Energies Nouvelles - Dispositif de Labellisation - Année 2016 - Programmation n° 1	693
GESTION STATUTAIRE DES RH (10210)	695
Modification de la convention de mise à disposition d'agents départementaux auprès de la Société Publique Locale SPL XDEMAT	695
INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES (11110)	695
Individualisation AP Systèmes d'Information	695
INSERTION (12200)	695
Accompagnement des bénéficiaires du RSA réalisé par des CCAS CIAS - Conventions de mandats	695
MISSION HISTOIRE (20200)	702
Subvention d'investissement - 3ème répartition	702

Subvention de fonctionnement - 4ème répartition	703
Modification subvention monument AMOMA	702
Soutien aux acteurs du centenaire 3ème répartition	703

Extrait des délibérations

ADA BAR LE DUC (11250)

INDEMNISATION D'UN AGENT AYANT SUBI UN DOMMAGE MATERIEL

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen visant à l'indemnisation d'un agent du centre d'exploitation de Revigny sur Ornain, ayant subi un dommage matériel dans le cadre de son travail,

Après en avoir délibéré,

Décide d'indemniser Monsieur Thierry FEVEZ à hauteur de 429.69 € en vue du renouvellement de ses lunettes, suite à un sinistre intervenu dans l'exercice de ses missions.

AFFAIRES CULTURELLES ET SPORTIVES (13310)

SOUTIEN AUX ACTEURS CULTURELS - 2EME REPARTITION

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen présentant des demandes de subventions au titre du développement culturel.

Après en avoir délibéré,

- Accorde les subventions aux associations ci-dessous pour un montant total de 16 420 € au titre du soutien au développement culturel.

ASSOCIATIONS	CP	COMMUNES	SOUTIEN	VOTES 2016
BE REAL	55000	BAR LE DUC	ACTIONS CULTURELLES	3 000 €
SUR SAULX	55290	MONTIERS SUR SAULX	ACTIONS CULTURELLES	2 100 €
OFFICE DE TOURISME	55140	VAUCOULEURS	ACTIONS CULTURELLES	820 €
L'ART OU L'ETRE	55200	CORNIEVILLE	ACTIONS CULTURELLES	5 000 €
L'ART OU L'ETRE	55200	CORNIEVILLE	CREATION	2 500 €
ESPACE CULTUREL GRANDE REGION	L-1014	LUXEMBOURG	COORDINATION TRANSFRONTALIERE	3 000 €

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer les actes afférents à ces décisions.

AFFAIRES JURIDIQUES (10310)

LISTE DES MARCHES ET AVENANTS CONCLUS EN 2015

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à communiquer à l'Assemblée départementale la liste des marchés publics, accords-cadres et avenants conclus par le Département du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015,

Après en avoir délibéré,

Donne acte au Président du Conseil départemental de sa communication.

AMENAGEMENT FONCIER ET FORET (13210)

COFOR 55 - PROGRAMME D' ACTIONS 2016

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à soutenir l'Association des communes forestières de Meuse dans le domaine de la forêt,

Après en avoir délibéré,

Décide d'allouer, en exécution de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2014-2016 et au vu du programme d'actions 2016, à l'Association des communes forestières de Meuse une subvention d'un montant maximal de 35 000 €

REGROUPEMENT FONCIER FORESTIER - 2EME PROGRAMMATION 2016

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à l'octroi de subventions dans le cadre de la politique d'aide départementale en faveur du regroupement foncier forestier (acquisitions et échanges),

Vu le titre II du livre 1^{er} du Code Rural et de la Pêche Maritime, et notamment les articles L.124-4 et R.124-1,

Après en avoir délibéré,

Décide d'octroyer à 14 propriétaires forestiers une aide de 9 130,09 € selon la répartition suivante :

Bénéficiaires	Communes (résidence)	actes subventionnés	Montant de l'aide
M. Michel FOLLIARD	55500 STAINVILLE	2 achats	1377.06 €
M. Alain PRIGNON	L-5370 SCHUTTRANGE Luxembourg	1 achat	637.92 €
M. Alain COLLET	83700 MOIRY	1 achat	580.38 €

Bénéficiaires	Communes (résidence)	actes subventionnés	Montant de l'aide
M. Frédéric THIRY	55210 THILLOT	1 achat	324.13 €
M. Gilles BARNABE	55800 VILLERS AUX VENTS	1 achat	523.53 €
M. Marc DEPREZ	55500 NANT LE GRAND	1 achat	480.00 €
M. Hervé GOUSSELOT	55000 LONGEVILLE EN BARROIS	1 achat	680.96 €
M. Gérard COUROUX	55500 VELAINES	1 achat	700.00 €
M. Christian JACQUIN	55500 NANT LE GRAND	1 achat	700.00 €
M. Jean-Pierre ARNOULD	55500 NANT LE GRAND	1 achat	700.00 €
M. Lionel AUDOUX	55290 HEVILLIERS	1 achat	544.00 €
M. Patrick HUMBERT	55140 VAUCOULEURS	1 achat	653.63 €
M. Antoine OGIER	55800 LAHEYCOURT	1 achat	700.00 €
Groupement Forestier du Kermit	55000 BAR LE DUC	1 achat	528.48 €
TOTAL		15 achats	9 130.09 €

ARCHIVES DEPARTEMENTALES (13320)

ACCEPTATION D'ARCHIVES PRIVEES REÇUES PAR LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES EN 2015

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen concernant l'acceptation d'archives privées reçues par les Archives départementales en 2015, en conformité aux références réglementaires,

Après en avoir délibéré,

Accepte les dons d'archives privées reçues par les Archives départementales en 2015, dont la liste est annexée à la présente délibération.

Dons reçus par les Archives départementales de la Meuse en 2015

Date entrée / Origine / Cote / Analyse / dates / métrage ou volume

05/01/2015 Rezzonico Patrick – 2 FI 1304 - Photographie NB, Collège Charles-Buvignier, Verdun, 1953-1954. 0,01 ml.

20/01/2015 Clément André - 173 J - Collection André Clément. 3,00 ml.

12/02/2015 Gallois – 1 J 646 - Actes notariés, familles Martin, Trusson, Liouville, Lallement, Didier à Euville. 1739-1788. 0,05 ml.

02/03/2015 Conseil Général de Charente Maritime – Réintégration - 1 J 647 - Certificat du maire de Montmédy attestant la bonne conduite de Gaston Dreyfus pendant la guerre de 14 (1937). Curriculum vitae de Gaston Dreyfus, Alsacien Lorrain, incarcéré à Montmédy en 1916.

04/03/2015 Piron Marie-Claude 222 J Recherches généalogiques, archives d'enseignant (vers 1990). 2 ml.

26/02/2015 Jacquot Claude 223 J 1 Documents pédagogiques scolaires. 1980. 0,30 ml.

09/03/2015 Dumenil Georges 224 J Registres d'imprimeries et autres documents (1860-1940). 0,60 ml.

05/03/2015 Bertrand Jacqueline 1 J 648 Dactylogramme de l'ouvrage "Le coup de Bar", chronique d'une époque 1958-1970, de Pierre Marizier. Cassette audio, poésie, "Les heures sombres, débâcle, exil, enfer par Pierre Marizier (cassette numérisée). 1980. 0,01 ml.

16/03/2015 Prêcheur Lucienne 1 J 649 Registre des corps de soldats Français et Allemands (registre tête bêche) trouvés sur les champs de bataille ou exhumés des cimetières provisoires, en 1921 et 1922 - Cimetière d'Avocourt, cimetière de Favry, cimetière musulman d'Avocourt, cimetière de Chattancourt, cimetière de Fromeréville, cimetière d'Esnes Malancourt - Indication de la date, des noms et prénoms, grade, classe, lieu de recrutement, matricule, objets trouvés sur les corps. 1920-1921. 0,02 ml.

30/03/2015 Moine Jean-Marie 1 J 650 Souvenirs de Auguste Gabriel Brichard, né aux Souhesmes le 30 avril 1892 : dactylogramme d'un cahier écrit en 1963 et intitulé "Je me souviens de ?". Ce récit parle principalement de la période avant la Première Guerre mondiale. 115 pages. 1963.

30/03/2015 Archives départementales de la Moselle Réintégration 1 J 651 Acte authentifiant le don en aumône de la part d'Ysabel, fille de Richard d'Arlon, aux religieuses du couvent de Clairefontaine d'Arlon [Belgique], de terres et gagnages à Arrancy (?). 1380 copie 1749.

17/04/2015 Medef Meuse 225 J Medef et UIMM : Procès-verbaux de réunions, grands livres, élections, bibliothèque (1990-2004). 5 ml.

27/03/2015 Skorka Line 1 J 652 Texte de la communication de Mme Line Skorka au colloque du 21 mars 2015 : Metz, de l'Allemagne à la France. Le texte porte sur la protection des archives pendant la Première Guerre mondiale en Lorraine, notamment par l'archiviste de la Moselle, Aloys Ruppel. 2015.

24/04/2015 Balderacchi Claire 1 J 653 Actes notariés concernant principalement les familles Parisot et Vauthier à Broussey-en-Blois et Villeroy (1692-1892, plus de 200 pièces]. 7 lettres et correspondance entre Joseph Parisot, propriétaire à Villeroy, avec son neveu J. Parisot à Bar-le-Duc, Arrêté du Préfet de la Meuse concernant l'acquisition de terres sur Joseph Parisot et son épouse Elisabeth Henriel pour la construction du canal de la Marne au Rhin (1843). Extrait du procès-verbal d'abornement de Broussey-en-Blois pour les propriétés de Dominique Parisot (1854). Autorisation d'allocation d'une subsistance et congé pour le militaire Etienne Henrielle (1797). 1692-1892. 0,10 ml.

11/05/2015 Delamarche Maurice 226 J Dossiers électoraux et revue cantonale de M. Delamarche conseiller général de 1979 à 2002, ordonnanciers de pharmacie de la pharmacie de la Cité Verte à Verdun, lettres et documents concernant le grand père de M. Delamarche : Maurice Foucaud (lettres échangées avec son épouse) enterré au bois des Caures où il a été tué en 1917. 1930-2002. 1 ml.

15/06/2015 Parisot Michel 10 NUM 4 – 110 photographies numérisées de la cérémonie de l'armée américaine à Verdun lors de la fête nationale le 4 juillet 1945.

09/06/2015 Giblin Annick 1 J 654 Photographie (6 à 8 cm) de militaires pendant la Première Guerre mondiale : 1 petit album avec 11 photos non identifiées, 7 photos isolées non identifiées, 1 photo d'Eugène Jannot en soldat infirmier, 1 photo de militaire posant devant un avion, dédicacée "Souvenir du Maroc un ami qui pense à vous" signée "Julot" 22 janvier 1923. - 2 photos (10 par 15 cm) collées dos à dos : 4 personnages en civil, un personnage dans un salon (vers 1920) - 2 photos : commémoration devant le monument aux morts boulevard de la Rochelle à Bar-le-Duc (vers 1945) - Plaque métallique ovale (3 cm) gravée "Officier CHEVALIER Georges Bar-le-Duc 30 septembre 1889" - Confitures de groseille de Bar-le-Duc, Maison Dehaye-Marlier : 1 couvercle métallique de boîte de confiture, 4 étiquettes de boîtes, 1 carton publicitaire, 1 chèque, 1 feuille de correspondance (vers 1930). - 1 marque page publicitaire "Liqueur Marborange" (vers 1960). 0,10 ml.

18/06/2015 Lecomte Josette 1 J 655 Coupures de presse et documents commentés des souvenirs de Mme Lecomte, née en 1929, sur les deux Guerres Mondiales, notamment à Rembercourt. 2015.

31/07/2015 De Bouvet Michel 1 J 656 Collection de documents, provenant probablement de Jean-Baptiste Bigelot, notaire à Nancy (classement à détailler) - Lettre de lieutenant signée Louis XV adressée au Prince de Beauvau (1748). - Lettre de Charles duc de Lorraine nommant substitut du procureur général des Vosges, Nicolas de la Vallée maire de Neufchâtel (1633). - Documents du bailliage de Nancy concernant notamment Lamarche, Champigneulle, pannes (XVIIe s.). - Notaire Jean-Baptiste-Nicolas Bigelot à Nancy : vente de biens nationaux, (1790-1792) - Documents concernant l'élève Simonet : Lycée de Nancy reçus pour le compte du général Broussier pour les pensions d'élèves, comptes de l'élève (1808-1809). - Elections sénatoriales et législatives : article publié en patois, coupures de presse concernant Charles Welche ancien maire de Nancy, et le général de Verclly, résultats (1876-1885). - Plan des bois d'Andilly (1803). - Moulin de Bouxières-aux-Chênes : procès-verbal de vente (1804). - Documents de vente de biens nationaux à Nancy. .1600-1830. 0,10 ml.

10/08/2015 Morillot Paul Eric 36 J Bulletin du Rotary club de Bar-le-Duc, comptes rendus des réunions statutaires [par année rotarienne 2014-2015, numéros 1 à 41] 2014-2015. Brochure de présentation de la pièce de théâtre "La charrette de M^{onsieur} Karl", de K. Valentin, par les compagnons de la foliole. 2015. 0,10 ml.

13/08/2015 Segalla Italo 1 J 658 Dictionnaire de cas de conscience ou de décisions des plus considérables difficultés touchant la morale et la discipline ecclésiastique. Tome premier A - D. Avec table bibliographique des auteurs.1784. 0,10 ml.

31/08/2015 Archives départementales de la Gironde 24 FI 2 cartes postales cotées 24 Fi 586/87/69 et 24 Fi 204/73. 0,02 ml. 71 FI 5 carte postale. 0,04 ml.

24/08/2015 Gross Guylaine 24 FI 134 Don de 4 cartes postales cotées 24 Fi 134/268 à 271 et 1 CP cotée 71 Fi. 0,02 ml.

18/09/2015 Association Expression 165 J 11 films documentaires réalisés par Expression entre 2003 et 2014. -311 Go / 10 heures.

29/09/2015 Pingard Anne-Marie 10 NUM 47 10 Num 47 / 10 - Plan d'un groupe d'habitations rue de l'Etoile à Bar-le-Duc. Document original rendu, image numérique 5 Mo. 1926.

26/09/2015 Guery Jacques 227 J 1-6 Actes notariés, notices, diplômes, provenant de Mme Henriette OLIVIER née MASSON originaire de Lavallée. XVIIIe s. - XXe. 1700-1960. 0,60 ml.

06/10/2015 Green Ginger [Les] 15 AV 29 Quatre courts métrages sur DVDROM sur le thème de la Grande Guerre racontée par les petits : Mme Macquart institutrice à Dun, Spincourt, Saint-Maurice, carnet d'un poilu Achille Hildebrand. 4 Go. 2014-2015.

14/10/2015 Varin Michel 1 J 659 "Petite notice sur la vallée de la Chiers, affluent de la Meuse, et sur ses principaux tributaires, sur la vallée qu'elle arrose et sur les villes, villages et hameaux qu'elle baigne", par Philogène Pierrot. Montmédy le 13 août 1862. Etymologie du mot "Han", cession de communes entre la France et l'Autriche pour régulariser leur frontière en 1769, additions relatives à l'histoire de la ville de Montmédy. Eléments historiques sur l'histoire des communes bordant la Chiers en France et en Belgique, registre manuscrit 53 p. et six feuilles volantes. Pas de carte. Document acquis par M. Gérard Mourlet, 24 rue Chanzy, 51800 Sainte Menehould qui l'a donné à Mme Parmentier à Sainte Menehould, qui l'a remis à M. Michel Varin de Bar-le-Duc, pour le donner aux Archives de la Meuse. 1862. 0,25 ml.

28/10/2015 Schwindt Frédéric 1 J 660 Lettres échangées entre Marie Madeleine Ulrich, religieuse à Lisieux, et sa famille à Tronville-en-Barrois entre 1944 et 1954. Photocopies ; les lettres originales sont conservées sous la même cote sous forme numérique. Note de Frédéric Schwindt présentant cette correspondance. 1944-1954. 0,02 ml.

13/11/2015 Guionnot Alain 93 J 76 Généalogie de la famille Guionnot et de familles de l'Argonne. Documentation sur des communes de l'Argonne. Uniquement sous forme numérique 2,20 Go. 2015.

18/12/2015 Morillot Paul Eric 184 J Association des anciens élèves du lycée Poincaré à Bar-le-Duc : délibérations du conseil d'administration, comptes, remises de prix. 1880-1980. 1,50 ml.

9EMES UNIVERSITES D'HIVER A SAINT-MIHIEL, 17-19 NOVEMBRE 2016 : CONVENTION DE PARTENARIAT DU DEPARTEMENT DE LA MEUSE AVEC LA VILLE DE SAINT-MIHIEL ET L'UNIVERSITE DE LORRAINE

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen, concernant la convention de partenariat du Département de la Meuse avec la Ville de Saint-Mihiel et l'Université de Lorraine, en vue de l'organisation des 9èmes Universités d'hiver qui se tiendront à Saint-Mihiel du 17 au 19 novembre 2016,

Après en avoir délibéré,

- Adopte les termes de la convention de partenariat du Département de la Meuse avec la Ville de Saint-Mihiel et l'Université de Lorraine, ainsi que les dépenses prévisionnelles y afférentes et détaillées dans le tableau ci-dessous :

Objet	Montant prévisionnel de la dépense
nuitées et repas pour les organisateurs et intervenants	5 000 €
communication et diffusion	6 000 €

- Autorise la signature par le Président du Conseil Départemental de cette convention de partenariat.

BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE (13330)

MANIFESTATIONS CULTURELLES AUTOUR DU LIVRE ET DE LA LECTURE - 2EME REPARTITION 2016

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à attribuer des subventions aux associations culturelles et collectivités menant des actions autour de la lecture publique,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'accorder les aides suivantes :
 - o une subvention de 20 102 € à Atelier CANOPé
 - o une subvention de 1 850 € à l'Association Au Fil de l'Aire de Pierrefitte-sur-Aire
 - o une subvention de 500 € à la commune de Ligny-en-Barrois
 - o une subvention de 100 € à l'association Familles rurales entre Aire et Chée, gérant la bibliothèque de Vavincourt.
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer les actes afférents

COORDINATION QUALITE (11230)

PROCEDURE D'INDEMNISATION DES DEGATS AU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à permettre au Département, soit de transiger avec les auteurs de dégradation au domaine public départemental en vue d'obtenir une réparation du préjudice subi, soit de saisir le juge compétent dans l'hypothèse où les démarches de transaction n'auraient pas pu aboutir,

Après en avoir délibéré,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer avec les auteurs des dégâts du domaine public identifiés ci-dessous les transactions correspondantes :

Dégradations	Auteurs	Estimation du préjudice
- dépôt d'hydrocarbure sur la chaussée	Madame Nadia DESINDE 1 allée Ronsard 55400 ETAIN	179.99 €
- détérioration de glissières de sécurité	Monsieur Claude PICARD 34 rue du chatelier 51330 GIVRY EN ARGONNE	2 811.75 €
- détérioration d'une borne de la Voie Sacrée	Monsieur Nicolas MADIAI 1 route de Hargeville 55000 LES HAUTS DE CHEE	522.14 €
	TOTAL :	3 513.88 €

Dans l'hypothèse où les démarches de transaction n'auraient pas pu aboutir, le Président du Conseil départemental pourra saisir le juge, conformément à la délégation qu'il lui a été donnée par le Conseil départemental du 2 avril 2015 pour ester en justice au nom du Département.

ARRETE D'ALIGNEMENT INDIVIDUEL - RD24A - TERRITOIRE DE MOULAINVILLE

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à fixer la limite du domaine public routier départemental au droit d'une propriété riveraine,

Après en avoir délibéré,

Accepte la délimitation du domaine public routier départemental telle que proposée en annexe, et autorise le Président du Conseil départemental à signer l'arrêté d'alignement individuel correspondant.



CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE
Direction des Routes et Bâtiments
Agence Départementale d'Aménagement de VERDUN

ARRETE N° ADAV-ALIGN2016-003
portant alignement individuel

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE,

- Vu la demande en date du 14 MARS 2016, présentée par :

Cabinet DEHOVE Thierry Géomètres Experts pour le compte de :

Mr DEMENOIS Sébastien

28, avenue Max de Nansouty

92600 ASNIERES

par laquelle le pétitionnaire demande un arrêté d'alignement pour la parcelle cadastrée sous le n° ZE 9, sur le territoire de la commune de Moulainville, bordant la RD 24a entre les points de repère 1+920 et 2+325 côté gauche hors de l'agglomération, dont la propriétaire est Monsieur DEMENOIS Sébastien,

- Vu la loi modifiée 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,
- Vu la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités publiques,
- Vu les articles L 112-1 à 7 du code de la voirie routière,
- Vu le règlement de voirie départementale du 02 mai 2002 relatif à la conservation et la surveillance des routes départementales,
- Vu la délibération du 19 mai 2016 de la Commission permanente du Département de la Meuse,
- Vu les réseaux existants et l'état des lieux,
- Considérant que la RD 24a n'est pas dotée de plan d'alignement au droit de la parcelle concernée,
- Considérant l'absence de plan de bornage ayant servi à la construction de la RD 24a au droit de la parcelle concernée,
- Considérant la clôture existante,
- Considérant la nécessité de disposer d'une largeur suffisante de l'accotement pour l'entretien et l'exploitation de la route départementale et de ses dépendances,

ARRETE

ARTICLE 1 - Alignement.

L'alignement individuel de fait du domaine public routier départemental au droit de la parcelle cadastrée sous le n° ZE 9, sur le territoire de la commune de Moulainville, bordant la RD 24a entre les points de repère 1+920 et 2+325 côté gauche, est déterminé, en suivant l'alignement des éléments constitutifs encore présents de la clôture existante, de sorte de disposer d'une largeur suffisante de l'accotement pour l'entretien et l'exploitation de la route départementale et de ses dépendances.

Il est défini par les segments de droite [AB], [BC], [CD], [DE], [EF], [FG], [GH] et [HI].

- ✓ **A** est matérialisé par une borne granit de coordonnées :
X = 1881067.698 ; Y = 8220848.437 ;
- ✓ **B** est matérialisé par une borne OGE de coordonnées :
X = 1881168.612 ; Y = 8220879.527 ;
Les points A et B sont distants de 105.59m.

- ✓ **C** est matérialisé par une borne OGE de coordonnées :
X = 1881205.276 ; Y = 8220889.361 ;
Les points B et C sont distants de 37.96m.
- ✓ **D** est matérialisé par une borne OGE de coordonnées :
X = 1881243.701 ; Y = 8220897.842 ;
Les points C et D sont distants de 39.35m.
- ✓ **E** est matérialisé par une borne OGE de coordonnées :
X = 1881340.059 ; Y = 8220913.922 ;
Les points D et E sont distants de 97.69
- ✓ **F** est matérialisé par une borne OGE de coordonnées :
X = 1881367.396 ; Y = 8220915.261 ;
Les points E et F sont distants de 27.37m.
- ✓ **G** est matérialisé par une borne OGE de coordonnées :
X = 1881403.032 ; Y = 8220918.688 ;
Les points F et G sont distants de 35.80m.
- ✓ **H** est matérialisé par une borne OGE de coordonnées :
X = 1881424.503 ; Y = 8220921.541 ;
Les points G et H sont distants de 21.66m.
- ✓ **I** est matérialisé par une borne granit de coordonnées :
X = 1881459.013 ; Y = 8220928.196 ;
Les points H et I sont distants de 35.32m.

- Les points ont été levés de la manière suivante :
Rattachement au système Lambert 93 / CC49 par GPS.

L'expression graphique de cette limite est illustrée par le trait rouge sur le document joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 - Responsabilité.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 - Formalités d'urbanisme.

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme ou à une autorisation de voirie nécessaire aux travaux qu'il projette de réaliser sur ou en bordure de domaine public.

ARTICLE 4 - Travaux à l'alignement.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

ARTICLE 5 - Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai d'un an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

ARTICLE 6 - Recours

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois, à partir de la date de notification du présent arrêté.

Fait à BAR LE DUC, le

Claude LEONARD
Président du Conseil départemental,

DIFFUSION :

Le bénéficiaire pour attribution ;

La commune de MOULAINVILLE pour attribution ;

L'Agence Départementale d'Aménagement de Verdun pour information.

COMMUNE DE MOULAINVILLE

ARRETE D'ALIGNEMENT



N= 8221.000

- 689 -

N= 8220.900

N= 8221.000

N= 8220.900

ZE 41

ZE 3

ZE 10

ZE 9

fossé

Route

départementale

n°24A

-105.59-

B

-37.99-

C

-39.95-

D

-97.69-

E

-27.37-

F

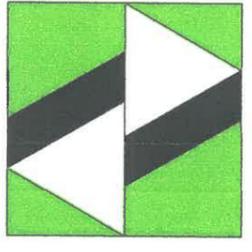
-35.80-

G

-21.66-

H

-35.32-



Thierry DEHOVE

28 Avenue du Général De Gaulle
54800 CONFLANS-EN-JARNISY
Tél. 03.82.33.08.10 - Fax 03.82.33.28.84
Mail : scpdehove@wanadoo.fr

GEOMETRE-EXPERT

ECHELLE : 1/1000

✕ Bornes de remembrement retrouvées

OGE Bornes OGE à implanter

Référence

1	1	6	0	5	7	9	7	6
---	---	---	---	---	---	---	---	---

15 Rue Victor Schleiter
55100 VERDUN
Tél. 03.29.86.69.32 - Fax 03.29.86.12.98
Mail : scpdehove55@wanadoo.fr

DEVELOPPEMENT DES RH (10220)

EQUIPEMENTS DES AMBASSEURS DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE (AEE) EN EMPLOI D'AVENIR - DEMANDE DE SUBVENTION

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat dans le cadre de son programme à destination des employeurs d'Ambassadeur de l'Efficacité Energétique en Emploi d'Avenir, concernant les frais d'équipements de ces derniers,

Après en avoir délibéré,

- décide de solliciter une subvention d'un montant de 356,68 € auprès de l'ANAH,
- autorise le Président du Conseil départemental à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.

ECONOMIE ET TOURISME (13410)

AIDE AUX ASSOCIATIONS DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE - SUBVENTION 2016 AU RELAIS DEPARTEMENTAL DES GITES DE MEUSE

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à allouer une subvention de fonctionnement au Relais Départemental des Gîtes de Meuse pour 2016,

Après en avoir délibéré,

- Décide l'octroi au Relais Départemental des Gîtes de Meuse d'une subvention de fonctionnement de 10 000 € au titre de l'année 2016.
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention financière de partenariat 2016 entre le Département et le Relais Départemental des Gîtes de Meuse.

EDUCATION (12310)

FONDS D'INNOVATION SCOLAIRE ET PROJETS D'ÉTABLISSEMENTS PERSONNALISES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX COLLEGES

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à examiner une demande de subvention déposée par le collège de VAUBECOURT au titre du Fonds d'Innovation Scolaire et Projets d'Etablissement Personnalisés pour l'année 2015/2016,

Après en avoir délibéré,

Décide d'accorder une subvention de 1 631 € au collège de VAUBECOURT au titre du Fonds d'Innovation Scolaire et Projets d'Etablissement Personnalisés, pour son projet de création de mini-entreprise.

COLLEGES PUBLICS - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ACHAT DE FOURNITURES DESTINEES A LA REALISATION DE PETITS TRAVAUX DE MAINTENANCE PAR LES AGENTS DES COLLEGES

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à l'attribution de subventions aux collèges publics départementaux pour l'achat de fournitures destinées à la réalisation de petits travaux de maintenance par les agents techniques territoriaux dans le cadre de la convention de fonctionnement annuelle des établissements,

Après en avoir délibéré,

Décide de retenir les opérations suivantes, au titre de la convention de fonctionnement annuelle et d'attribuer aux collèges les subventions correspondantes pour les acquisitions réalisées dans ce cadre depuis le 1^{er} janvier 2016.

Collèges	Projets	Fonctionnement Coût des fournitures	Investissement Coût des fournitures
« André Theuriet » BAR LE DUC	- Rénovation salle de maths n°3 : plafond et cloison	1 156,05 €	
« Maurice Barrès » VERDUN	- Achat de peinture pour traçage cour, réfection du réfectoire des professeurs et remise en état des sanitaires ½ pension	1 703,11 €	
	- Réfection du bureau de la gestionnaire		1 018.81 €
	- Mise en conformité électrique		4 624.20 €
« Les Avrils » SAINT MIHIEL	Réhabilitation des escaliers de la passerelle		
Val d'Ornois GONDRECOURT	- rénovation d'un bureau de l'administration	540,00 €	
	TOTAUX	3 399.16 €	5 643.01 €

ENFANCE FAMILLE (12100)

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX DESIGNES POUR LE CONSEIL DE FAMILLE

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à désigner un conseiller départemental pour le Conseil de Famille en vertu des articles L224-2 et R224-3 du code de l'action sociale et des familles,

Après en avoir délibéré,

Désigne Madame Arlette PALANSON, Conseillère départementale, comme représentant du Conseil Départemental au sein du Conseil de Famille des pupilles de l'Etat.

ENTRETIEN ET TRAVAUX NEUFS (11220)

RETABLISSEMENT DES VOIRIES DEPARTEMENTALES CROISEES PAR L'INSTALLATION TERMINALE EMBRANCHEE REALISEE EN VUE DU PROJET CIGEO

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à se prononcer sur la délégation de la maîtrise d'ouvrage à l'ANDRA des travaux de rétablissement des routes départementales interceptées par l'itinéraire terminal embranché dans le cadre de la desserte ferroviaire de CIGEO,

Après en avoir délibéré,

- Confirme le choix de réalisation des deux rétablissements tels que proposés par l'ANDRA,
- Donne son accord sur le principe de déléguer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux à l'ANDRA,
- Donne délégation au Président du Conseil départemental pour négocier la convention de réalisation commune des ouvrages départementaux et de l'ITE avec des conditions d'entretien ultérieur sans impact financier pour le Département.

ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REFECTION DES OUVRAGES DE LA RD110C MENANT A LA CITADELLE DE MONTMEDY

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à organiser la maîtrise d'ouvrage pour la réfection des ouvrages de la RD110c menant à la citadelle de Montmédy,

Après en avoir délibéré,

- confirme la réalisation de cette opération de réfection de la RD 110c menant à la citadelle de Montmédy,
- donne son accord sur le principe de déléguer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux à la commune de Montmédy,
- donne délégation au Président du Conseil départemental pour négocier la convention pour la réfection de cette RD.

ENVIRONNEMENT & ENERGIE (13220)

POLITIQUE EN FAVEUR DES ESPACES NATURELS SENSIBLES – ANNEE 2016 – PROGRAMMATION N° 1

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la programmation départementale N°1 de l'année 2016 concernant les actions en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS),

Après en avoir délibéré,

- Adopte la proposition contenue dans le tableau ci-dessous et attribue au pétitionnaire intéressé la subvention correspondante :

Pétitionnaire	Nature de l'opération	Dépense Subventionnable	Taux d'aide	Montant de la subvention
Meuse Nature Environnement (MNE)	Programme 2016 de sensibilisation autour des ENS du département de la Meuse	27 100 €	60%	16 260 €
Lorraine Association Nature (LOANA)	Aide à la déclinaison 2016 des actions du Plan Régional d'Actions « Milan Royal » sur le site Natura 2000 « Vallée de la Meuse »	8 200 €	50%	4 100 €
	Programme 2016 d'animations sur les ENS du département de la Meuse	5 535 €	60%	3 321 €
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Meuse	Programme 2016 d'accompagnement des mesures d'urgence pour la préservation du rôle des genêts et du courlis cendré en vallée de Meuse	42 200 €	47.5 %	20 045 €
	Animation 2016 de l'Observatoire Local de la Biodiversité sur les ENS du département de la Meuse	30 000 €	50%	15 000 €

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

MEUSE ENERGIES NOUVELLES - DISPOSITIF DE LABELLISATION - ANNEE 2016 - PROGRAMMATION N° 1

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la programmation départementale N°1 de l'année 2016 concernant l'attribution de primes à un projet labellisé par le dispositif « Meuse Energies Nouvelles »,

Après en avoir délibéré,

- Adopte la proposition contenue dans le tableau ci-dessous :

AXE II : Maîtrise de la demande énergétique			
Maître d'ouvrage	Projet	Dépense subventionnable	Prime proposée
Communauté de communes du VAL d'ORNOIS	Réhabilitation de quatre logements intercommunaux	204 080 € HT	10 000 €

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce programme.

POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ACTEURS DE L'ENVIRONNEMENT – PROGRAMMATION ANNEE 2016

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la programmation 2016 relatives aux aides accordées au titre du soutien aux acteurs de l'environnement,

Après en avoir délibéré,

- Adopte la proposition contenue dans le tableau ci-dessous et attribue aux pétitionnaires intéressés les subventions correspondantes pour un montant total de **37 584 €** et **4 000 € en nature** :

Pétitionnaire	Nature de l'opération	Dépense Subventionnable	Subvention
Association Lorraine pour la Qualité de l'Air	Surveillance de la radioactivité et diffusion de bulletins d'information	168 600 €	3 600 €
Association Régionale d'Expérimentation fruitière de l'Est	Préservation et valorisation des variétés fruitières du verger conservatoire	49 660 €	10 000 €
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Meuse	Animations de l'Observatoire Local de la Biodiversité hors sites ENS Création du Point Info Biodiversité Revue Initiatives Environnement <i>*: reproduction par les services du Département de 2 revues Initiatives Environnement</i>	250 400 €	8 000 € + 4 000 € en nature*
Ecomusée d'Hannonville	Programmation spécifique dans le cadre du projet 2016 de l'Ecomusée autour des légumineuses	5 070 €	2 500 €
Maison Familiale Rurale de Damvillers	Entretien du Marais de Chaumont-devant-Damvillers	4 010 €	3 208 €
Meuse Nature Environnement	Education à l'Environnement et au Développement durable	73 500 €	7 000 €
Office de Tourisme du Pays de Commercy	Programme annuel d'actions d'éducation à l'environnement et de tourisme nature	6 160 €	3 276 €

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces actions.

GESTION STATUTAIRE DES RH (10210)

MODIFICATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'AGENTS DEPARTEMENTAUX AUPRES DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL XDEMAT

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à autoriser la mise à disposition d'agents du Département auprès de la société publique locale, dite SPL-Xdemat,

Après en avoir délibéré,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer une convention de mise à disposition auprès de la société publique locale, dite SPL-Xdemat, pour une durée de trois ans renouvelable de 3 agents de la Direction des Systèmes d'Information et de l'Administration Générale pour une quotité totale de temps de travail de 47 jours ouvrés par an et, selon la nature des besoins en développement, de 2 agents relevant d'une Direction fonctionnelle (affaires juridiques, finances ou ressources humaines) pour une quotité totale de temps de travail de 10 jours ouvrés par an.

INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES (11110)

INDIVIDUALISATION AP SYSTEMES D'INFORMATION

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à individualiser une autorisation de programme au titre du budget 2016,

Après en avoir délibéré,

Se prononce favorablement sur l'individualisation de l'AP 2016-3 – Licences Microsoft 2016-2018 pour un montant de 540 000 €.

INSERTION (12200)

ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES DU RSA REALISE PAR DES CCAS CIAS - CONVENTIONS DE MANDATS

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen concernant les conventions de mandats aux CCAS-CIAS et avenants financiers pour l'exercice 2016,

Messieurs Pierre BURGAIN, Stéphane PERRIN, Samuel HAZARD, Jean - Louis CANOVA, Gérard ABBAS, Jean PICART ne participant ni au débat ni au vote,

Après en avoir délibéré,

- Adopte les avenants suivants au titre de 2016 :

RSA 65734 561 017 LC 20041	Nombre maximum d'accompagnements au titre de 2016	Montant des crédits alloués (nombre de suivis contractualisés x 225€)	Avance de 50% (dès signature de la convention)	Solde maximum à verser en n+1
CCAS d'Ancerville	5	1 125.00 €	562.50 €	562.50 €
CIAS de Bar le Duc Sud Meuse	95	21 375.00 €	10 687.50 €	10 687.50 €
CCAS de Commercy	55	12 375.00 €	6 187.50 €	6 187.50 €
CCAS d'Etain	10	2 250.00 €	1 125.00 €	1 125.00 €
CCAS de Montmédy	5	1 125.00 €	562.50 €	562.50 €
CCAS de Revigny sur Ornain	15	3 375.00 €	1 687.50 €	1 687.50 €
CCAS de St Mihiel	15	3 375.00 €	1 687.50 €	1 687.50 €
CCAS de Stenay	12	2 700.00 €	1 350.00 €	1 350.00 €
CCAS de Verdun	15	3 375.00 €	1 687.50 €	1 687.50 €
TOTAL	227	51 075.00 €	25 537.50 €	25 537.50 €

- Donne délégation au Président du Conseil départemental pour signer :
 - o les nouvelles conventions de mandat pluriannuelles (selon le modèle ci-annexé) pour les CCAS d'Ancerville, de Commercy, de Montmédy, de Revigny-sur-Ornain, de Saint-Mihiel, de Stenay et le CIAS de Bar-le-Duc Sud Meuse,
 - o les avenants financiers 2016 rédigés selon le modèle ci-annexé,
 - o de nouveaux avenants, si nécessaires, au regard d'une éventuelle modification de la répartition, dans la limite de l'enveloppe globale annuelle de 227 suivis.



AVENANT FINANCIER 2016
A LA CONVENTION DE MANDAT
DANS LE CADRE DE LA GESTION DU R.S.A.

ENTRE : Le **Département de la Meuse**, représenté par le Président du Conseil départemental

ET : Le «**structure**», représenté par «fonction», «titre_» «nom»

- Vu *Le Code de l'Action Sociale et des Familles et plus particulièrement les articles relatifs au Revenu de Solidarité Active*
- Vu *La charte de partenariat pour une co-construction du dispositif Revenu de Solidarité Active et des objectifs partagés,*
- Vu *La convention cadre relative aux dispositifs d'orientation et de droit à l'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, et ses avenants*
- Vu *Les délibérations du Conseil Général du 7 juin 2012 approuvant le Programme Départemental d'Insertion 2012-2016 ainsi que le Pacte Territorial pour l'Insertion, et du 18 décembre 2014 sur l'évolution des modalités d'organisation du dispositif d'accompagnement,*
- Vu *La convention de mandat dans le cadre de la gestion du Revenu de Solidarité Active signée le «date_convention»,*
- Vu *La délibération de la Commission Permanente du Conseil Général du 19 mai 2016.*

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE UNIQUE :

Conformément à l'article 4 de la convention de mandat au titre de la gestion du Revenu de Solidarité Active conclue entre le et le Département, en date du «date_délib», les modalités de financement pour l'exercice 2016 sont les suivantes :

- un seuil maximum du nombre de suivi, fixé à,
- une enveloppe prévisionnelle établie à hauteur de € (225 € x suivis).

Le versement sera réalisé conformément aux modalités définies au second alinéa de l'article 4.

Fait à BAR LE DUC, le

«nom»,
Président
du «structure»

Le Président du Conseil départemental



CONVENTION DE MANDAT DANS LE CADRE DE LA GESTION DU R.S.A.

ENTRE : Le Département de la Meuse, représenté par le Président du Conseil départemental
ET : Le Centre Communal d'Action Sociale de Commune, représenté par son Président

- Vu *Le Code de l'Action Sociale et des Familles et plus particulièrement les articles relatifs au Revenu de Solidarité Active,*
Vu *La charte de partenariat du département de la Meuse,*
Vu *La convention cadre relative aux dispositifs d'Orientation et de droit à l'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active et ses avenants,*
Vu *La délibération du Conseil Général en date du 14 mai 2009,*
Les délibérations du Conseil Général du 7 juin 2012 approuvant le Programme Départemental d'Insertion 2012-2016 ainsi que le Pacte Territorial pour l'Insertion, et du 18 décembre 2014 sur l'évolution des modalités d'organisation du dispositif d'accompagnement,
Vu *La délibération du Conseil d'Administration du CCAS de en date du,*
Vu *La délibération de la Commission Permanente du 19 mai 2016.*

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

En application de la section 3 de la loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion et plus particulièrement des articles L.262.-32 et L.262.36, la présente convention a pour objet de définir les modalités spécifiques d'organisation de l'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active.

Elle précise les conditions de mise en œuvre des processus d'accueil, d'instruction, d'orientation et du droit à l'accompagnement, avec l'objectif de garantir aux bénéficiaires une offre de service de qualité et opérante.

ARTICLE 2 : LE CONTENU DE LA MISSION

▪ La mission d'accueil :

Conformément à la charte de partenariat, il s'agit de contribuer au processus d'accueil et d'instruction organisé sur l'ensemble du territoire départemental sous forme de Guichet unique Partenarial. L'objectif consiste, sur la base d'une culture et des outils communs à l'ensemble des institutions engagées, à garantir une homogénéité du service d'accueil à l'ensemble des publics éligibles, un traitement rapide et de qualité de leur dossier de demande de RSA.

La démarche d'accueil consiste à renseigner l'utilisateur sur :

- les conditions d'ouverture de droits,
- les modalités de saisine : communication du formulaire de demande et la liste des pièces justificatives à fournir, ...,
- les institutions partenaires chargées de l'instruction,
- les droits et devoirs du bénéficiaire.

Le cas échéant, il est proposé au futur bénéficiaire :

- un test d'éligibilité au moyen d'un accès internet,
- une aide pour compléter le formulaire Cerfa de demande RSA.

▪ La mission d'instruction :

Concomitante à la fonction d'accueil, l'instruction de la demande de RSA est l'acte par lequel l'organisme instructeur aide le demandeur à renseigner le formulaire de demande, enregistre le dépôt du dossier et recueille les données nécessaires à l'étude des droits et à la pré-orientation.

L'étude des droits est assurée par les organismes en charge du service de la prestation, à savoir :

- la Caisse d'Allocations Familiales pour les publics relevant du régime général,
- la Mutualité Sociale Agricole pour les publics relevant du régime agricole.

L'instruction est réalisée à titre gratuit, au moyen du logiciel @-RSA mis à disposition par la Caisse d'Allocations Familiales auprès de l'organisme instructeur, à sa demande.

▪ **La mission d'accompagnement :**

Pour les publics soumis selon les termes de la loi du 1^{er} décembre 2008 à des droits et devoirs, l'attribution du RSA engage une orientation du bénéficiaire vers un dispositif d'accompagnement, orientation qui relève de la prérogative du Président du Conseil Général.

La fonction d'accompagnement est réalisée par un professionnel, désigné au sein de l'institution, et assurant la fonction de « référent unique », en conformité à la fiche de fonction annexée à la convention cadre préalablement référencée.

Le référent unique met en œuvre un accompagnement de droit commun (suivi « classique »), ce dernier ne supposant pas de contractualisation mais la présentation de bilans en équipe pluridisciplinaire, ou un accompagnement renforcé (travail par objectif) donnant lieu à une formalisation dans un contrat d'engagement réciproque.

L'accompagnement des BRSA suggère :

- un travail sur le diagnostic des problématiques sociales et l'émergence de pistes de projet,
- un travail sur la levée des freins et le développement des compétences notamment psycho-sociales,
- la mobilisation de moyens (actions collectives, fonds d'aide, évaluation...)
- le recours autant que de besoin au réseau des partenaires, et la coordination des interventions,
- l'animation d'informations collectives thématiques,
- un réexamen régulier de la situation en équipe pluridisciplinaire.

ARTICLE 3 : L'ENGAGEMENT DES PARTIES SIGNATAIRES

Le CCAS de s'engage à mettre en œuvre les moyens matériels et humains nécessaires pour répondre aux objectifs de la présente convention, en particulier :

- assurer la fonction d'accueil des bénéficiaires du RSA, par la communication des informations en sa possession, relatives au dispositif Revenu Solidarité Active ;
- instruire toutes les demandes des publics accueillis par ses services ;
- informer le demandeur des droits et obligations lui incombant au regard de la perception de l'allocation de Revenu de Solidarité Active à l'appui de l'assistance qui peut être apportée par le Département ;
- désigner au sein de son institution un professionnel, chargé d'assurer la fonction de référent unique ;
- accompagner prioritairement les bénéficiaires du RSA vers une démarche d'insertion professionnelle, dans les délais définies par la loi ;
- participer ou être représenté aux Equipes Pluridisciplinaires organisées dans le ressort du territoire d'action sociale ;
- concourir à la déclinaison territoriale du Programme Départemental d'Insertion ;
- respecter les procédures mises en place dans le cadre du dispositif RSA, telles que définies dans la charte de partenariat et la convention cadre relative aux dispositifs d'orientation et de droit à l'accompagnement ;
- transmettre les données sollicitées par le Département et nécessaires à l'évaluation du dispositif d'accompagnement.
- signaler toutes difficultés rencontrées dans l'exécution de sa mission.

Le Département s'engage à :

- confier au CCAS de la conclusion du contrat d'engagements réciproques tel que prévu à l'article L 262-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- communiquer l'ensemble des informations et/ou documents nécessaires à la mise en œuvre des compétences déléguées ;
- se tenir à disposition du mandataire pour tout conseil et/ou information utiles à l'exercice de sa mission.

ARTICLE 4 : FINANCEMENT DE LA PRESTATION

Le Département s'engage à financer la mission d'accompagnement des bénéficiaires du RSA orientés, à raison d'un montant de 225 € par suivi orienté, avec un seuil maximum de personnes accompagnées par année, qui sera fixé annuellement par un avenant financier à la présente convention.

Le financement de Département est versé selon les modalités suivantes :

- une avance de 50% du montant prévisionnel en année N, versée dès signature de la convention ou de l'avenant financier annuel,
- le solde de 50 % maximum versé en N+1, calculé en fonction du nombre de suivis effectivement réalisés validés par le CTI du territoire d'action sociale concerné selon les modalités applicables en matière de suivi et d'évaluation figurant à l'article 5.

ARTICLE 5 : SUIVI - EVALUATION

Les services du Département assurent le contrôle financier et technique de la présente convention.

Le suivi de la mission donnera lieu à un point annuel avec la Direction de l'Insertion et/ ou le CTI du territoire concerné. Le mandataire pourra y faire part des difficultés rencontrées et de tout événement pouvant compromettre sa mission.

Le CCAS de veillera à transmettre pour le 31 mars de l'année N + 1 un bilan de son activité comprenant notamment une analyse de ses résultats en terme de contractualisation.

Tout dépassement du seuil de suivis contractualisés fixé dans le cadre de l'avenant financier annuel devra faire l'objet d'une négociation entre les deux parties. Un point sera, à cet effet, effectué à échéance du 1^{er} semestre de chaque exercice, de façon à déterminer si une augmentation de l'effectif ciblé est possible.

S'il s'avère que le CCAS de n'a pu réaliser partiellement ou totalement les objectifs définis dans l'avenant financier, le Département récupérera la participation déjà versée au prorata du nombre de suivis non réalisés.

Le suivi de la convention est assuré au moyen d'un tableau de suivi des accompagnements qui devra être transmis au responsable du territoire de l'action sociale concerné, qui procédera à la validation, avant le 31 janvier de l'année N+1.

Le paiement du solde est conditionné à la transmission du tableau et à l'envoi des Contrats d'Engagements Réciproques en continu sur l'exercice budgétaire au territoire d'action sociale de rattachement.

ARTICLE 6 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa signature.

Elle peut faire l'objet d'adaptations, par voie d'avenants, en cours de période à la demande de l'une ou l'autre des parties pour tenir compte des éléments extérieurs qui mettent en cause substantiellement ou durablement son équilibre.

ARTICLE 7 : CLAUSES RESOLUTOIRES

Il est mis fin à la présente convention en cas d'inexécution de ces dispositions ou en cas de dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Dans ce cas, la partie désirant la résiliation devra faire connaître au cocontractant les motifs invoqués, par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans le délai de 15 jours à dater de la notification de l'intention de résilier, il devra être organisé une réunion de conciliation entre les parties. A l'issue de cette réunion, si la décision de résiliation est maintenue, son effet interviendrait à une date convenue entre les parties.

Le Département et le CCAS de se réservent le droit de résilier unilatéralement la convention en l'absence de toute faute du cocontractant, pour motif d'intérêt général, ou, en cas de changement des textes réglementaires relatifs au dispositif R.S.A.

En cas de contestations, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable entre les parties, le différend sera porté devant le Tribunal Administratif de Nancy.

A peine d'irrecevabilité de la saisine des juridictions compétentes, tout différend entre les parties doit préalablement faire l'objet de la part de la partie la plus diligente d'un mémoire de réclamation qui doit être communiqué à l'autre partie dans un délai de trente jours compté à partir du jour où le différend est apparu.

La partie saisie dispose d'un délai de deux mois à partir de la réception du mémoire de réclamation pour notifier sa décision. L'absence de décision dans ce délai vaut rejet de la réclamation.

Fait à BAR LE DUC, le

Le Président du CCAS de

Le Président du Conseil départemental

MISSION HISTOIRE (20200)

MODIFICATION SUBVENTION MONUMENT AMOMA

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen relatif à la modification de la subvention accordée à l'Association des Membres de l'Ordre du Mérite Agricole (AMOMA),

Vu l'accord de l'AMOMA,

Après en avoir délibéré,

- Constate qu'il n'y a pas lieu au versement de la subvention accordée le 22 octobre 2016,
- Autorise le Département de la Meuse à souscrire au monument « Honneur et agriculture aux femmes du monde rural pendant les guerres » porté par l'Association des Membres de l'Ordre du Mérite Agricole (AMOMA) pour un montant de 20 000 €.

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT - 3EME REPARTITION

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen relatif à la 3ème répartition des subventions d'investissement 2016 de la Mission Histoire,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer la subvention d'investissement suivante selon les modalités précisées :

BENEFICIAIRE	ACTION SOUTENUE	Subvention plafonnée à hauteur maximum de
Commune de Latour en Woëvre	Rénovation d'un monument aux morts sur la commune de Latour en Woëvre Budget prévisionnel : 19 026 €HT (prise en compte des factures à compter du 13 avril 2016)	2 000 € Soit 10.51%

- Précise que le montant voté est un montant maximum qui couvrira le solde de l'opération déduction faite du total des financements recueillis par la commune,
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer l'arrêté correspondant.

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - 4EME REPARTITION

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à répartir les subventions de fonctionnement 2016 de la Mission Histoire,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes pour un total de 1 650 € réparties comme suit :

BENEFICIAIRES	ACTIONS SOUTENUES	SUBVENTION
Association des Harkis Supplétifs et Rapatriés en Meuse	Cérémonies et commémorations	150 €
Union Départementale des Combattants Volontaires de la Résistance de la Meuse	Cérémonies et manifestations diverses	1 500 €

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer les conventions correspondantes.

SOUTIEN AUX ACTEURS DU CENTENAIRE 3EME REPARTITION

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à répartir les subventions de fonctionnement allouées dans le cadre du Centenaire au titre de 2016,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes pour un total de 3 000 € réparties comme suit :

BENEFICIAIRES	MODALITES	MONTANT VOTE
Commune de Belrupt-en-Verdunois	Versement : unique à la signature de la convention	1 000 €
Commune de Bethincourt	Versement : unique à la signature de la convention	2 000 €

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer les conventions de partenariat avec les porteurs de projets.

Directeur de la Publication et responsable de la rédaction :

M. Claude LEONARD, Président du Conseil départemental

Imprimeur : Imprimerie Départementale
Place Pierre-François GOSSIN
55012 BAR-LE-DUC Cedex

Editeur : Département de la Meuse
Hôtel du Département
Place Pierre-François GOSSIN
55012 BAR-LE-DUC Cedex

Date de parution : 23/05/2016

Date de dépôt légal : 23/05/2016

ISSN : 1240-7836